

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

PV n° 22 du 5 Avril 2018

Présent : M. BERFORINI

Cons. Tél : MM. COURTAUD, MONGIN, ROUILLERE

Excusé : M. GOUNOT

La commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant

CHAMPIONNAT

ECHEC F.M.I.

Journée du 31/03/2018

U18 Access Ligue

Match n°19677924 – SNID 1 / PARON 1 – Arbitre: Mr IBNTABIT El Mahdi

Vu l'analyse de la FMI, la procédure d'avant match a été respectée par les deux équipes.

La commission prend connaissance du constat d'échec signé par les clubs du SNID, PARON et de l'arbitre.

« La commission constate le dysfonctionnement de l'application. Aucune possibilité d'accéder à la composition des équipes dès lors que l'application a été ouverte ».

La commission valide la feuille de match papier et enregistre le résultat (SNID 0 / 1 PARON).

La commission demande au club du SNID, d'utiliser le constat d'échec du DISTRICT.

STATUT DES EDUCATEURS

OBLIGATION D'INSCRIPTION DE L'EDUCATEUR DECLARE SUR LA FEUILLE DE MATCH

Report de la Journée 12 au 1^{er} Avril 2018 : 2 matchs : R.A.S

Report de la Journée 13 au 1^{er} Avril 2018 : 1 match : R.A.S.



J.BERFORINI

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.